

Cotisations des membres CSIAS

		en CHF
Cantons	Cotisation de base	6 centimes par habitant:e
	Contribution supplémentaire consultation aide sociale asile selon décision de la CDAS du 11.11.22	1 ct. par habitant:e
Communes	jusqu'à 999 habitants	275
	1'000 - 4'999 habitants	610
	5'000 - 9'999 habitants	1'125
	10 000 - 14 999 habitants	1'500
	15'000 - 19'999 habitants	1'875
	20 000 - 34 999 habitants	2'500
	35'000 - 49'999 habitants	3'125
	50 000 - 74 999 habitants	3'750
	75'000 - 99'999 habitants	4'375
	plus de 100 000 habitants	6'250
Services sociaux régionaux	Contribution de base CHF 200 par commune plus 6 centimes par habitant :e Limite supérieure CHF 3'900	
Organisations privées	Masse salariale < CHF 300'000	275
	Masse salariale > CHF 300'000 < CHF 750'000	610
	Masse salariale > CHF 750'000 < CHF 1'500'000	810
	Masse salariale > CHF 1'500'000 < CHF 3'000'000	1'050
	Masse salariale > CHF 3'000'000 < CHF 5'000'000	1'375
	Masse salariale > CHF 5'000'000	2'600
Hautes écoles spécialisées Offices fédéraux		1'250

- Base pour les contributions cantonales et SSR : derniers chiffres de la population disponibles OFS (ne sont vérifiés ou adaptés par la CSIAS que tous les 2-3 ans)
- Cotisation supplémentaire pour le magazine électronique ZESO : CHF 25 (uniquement pour les membres sans abonnement à la version imprimée de ZESO)
- L'année de l'adhésion, la moitié de la cotisation est facturée. Les nouveaux membres qui adhèrent à partir du 1er octobre ne paient une cotisation que l'année suivante.

Janvier 2024